



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 24 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 40  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 8  
Nombre de membres excusés : 6  
Nombre de membres absents : 7

Date de convocation :  
18 juin 2021

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

1<sup>er</sup> JUIL. 2021  
et affichage le :

1<sup>er</sup> JUIL. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes  
8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

**Objet :** Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement d'une subvention

L'an 2021, le 24 juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 18 juin 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 18 juin 2021.

Mme Marie-Noëlle BALLÉ a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE					X
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY				X	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER			X : Mme Valérie DESQUESNE		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>VALDALLIERE</b>						
M. Jean-Paul ANGENEAU					X	
Mme Isabelle BACHELOT				X		
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Caroline CHANU				X		
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte MENNIER	X					
Mme Sabrina SCOLA				X : M. Frédéric BROGNIART		
<b>VIRE NORMANDIE</b>						
M. Marc ANDREU SABATER	X					
Mme Marie-Noëlle BALLE	X					
Mme Cindy BAUDRON	X					
M. Lucien BAZIN				X : Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER						X
M. Serge COUASNON	X					
Mme Nicole DESMOTTES	X					
M. Corentin GOETHALS						X
Mme Catherine MADELAINE				X : Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X					
M. Pascal MARTIN	X					
M. Gérard MARY					X	
Mme Marie-Odile MOREL				X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Valérie OLLIVIER					X	
M. Régis PICOT				X : Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Jane PIGAULT	X					
Mme Annie ROSSI	X					
M. Guy VELANY	X					
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>61</b>					
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>40</b>					
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	<b>21</b>					
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	<b>48</b>					

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau s'est engagée avec l'État et l'ANAH dans la poursuite de l'animation du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés sur le pôle de proximité de Saint-Sever dit « Habiter Mieux ». La convention annuelle a donc été prolongée pour 1 an.

Dans le cadre de ce protocole, une demande de paiement a été adressée à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la réalisation des travaux, par l'animateur du protocole : le CDHAT.

Il s'agit du dossier suivant :

Ville de résidence du propriétaire	n° ANAH	Nature des travaux	Somme
Landelles et Coupigny	01 401 35 01	Travaux de sortie de précarité énergétique	500 €

Les crédits sont ouverts à l'article 20422 du budget principal de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 8 juin 2021 et du Bureau Communautaire réuni le 14 juin 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention de 500 €.

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48**      Contre : **0**      Abstentions : **0**  
 Adopté à la majorité       Adopté à l'unanimité       Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
 Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
 M. Marc ANDREU SABATER

